



Déclaration au Comité Social Territorial du 24 mars 2026

Monsieur le Président,

Les élections municipales ne sauraient laisser indifférents les agents du CNFPT car malgré ce que prétend le Conseil Constitutionnel, notre établissement est intimement lié aux collectivités locales et leurs résultats impactent directement le CNFPT tant dans son organisation interne que dans nos relations avec les services des collectivités locales et leurs agents.

Ces élections municipales ont montré une fois de plus l'urgence de renforcer les moyens des services publics locaux pour assurer la cohésion sociale des territoires ; donc renforcer les moyens du CNFPT pour assurer sa mission essentielle de formation des agents des collectivités locales ; donc annuler la mesure de prélèvement des 45 millions d'euros sur les recettes du CNFPT.

Nous notons et saluons la décision du président du CNFPT, Yoann Nédelec, de poursuivre ce combat que les fédérations syndicales des agents des collectivités locales continuent, elles aussi, de mener avec détermination.

Pour ce qui est de la situation des agents de l'établissement, il va de soi que la 1^{ère} préoccupation de nos collègues, c'est leur porte-monnaie.

Le prix du gasoil a désormais dépassé les 2 euros le litre. Le sans plomb (95 et 98) avoisine voire dépasse dans la plupart des stations les 2 euros. Le tarif du gaz de ville a connu une augmentation spectaculaire. Le gouvernement est sourd à toutes les revendications des confédérations syndicales (blocage des prix, subvention...). Dans le même temps le forfait hospitalier a augmenté au 1^{er} mars et, quel que soit le système de soutien à la complémentaire santé (labellisation ou contrat collectif), cette augmentation va se répercuter sur le montant de la complémentaire santé des agents.

Dans ces conditions, nous avons exprimé nos revendications de manière claire à plusieurs reprises notamment :

- a) Le point d'indice à 6 euros
- b) Pour le CIA : un CIA plancher à 1.000 euros, pas de pénalisation des agents en 2026 sur leur CIA.
- c) Ouverture de négociations sur l'augmentation de l'IFSE
- d) Versement immédiat du complément indemnitaire pour les référents applicatifs

En outre de nombreux collègues ne voient pas d'autres solutions pour amortir leur facture de transport que de solliciter leur employeur : des collègues demandent de pouvoir bénéficier de télétravail exceptionnel ; d'autres collègues qui ont des voitures électriques se demandent quelles sont les modalités d'utilisation des bornes électriques de l'établissement.

Bref, étranglés à la gorge par l'inflation et les mesures austéritaires du gouvernement Lecornu, les agents du CNFPT se tournent vers leur employeur et lui demandent des mesures d'urgence.

C'est pourquoi, nous souhaitons que l'ensemble des mesures salariales évoquées ici puisse être abordé et que, dans la mesure du possible, des décisions puissent être prises.

Une seconde question préoccupe nos collègues, c'est celle liée aux Entretiens Professionnels. Nous sommes saisis par de nombreux collègues d'une modification de la procédure de CREP non concertée avec les représentants du personnel. En effet, dans plusieurs structures et services du siège, il était d'usage d'évaluer des agents – notamment des agents de catégorie A- sur le 3^{ème} critère, celui de l'expertise. Or il apparaît que cette évaluation du 3^{ème} critère a été supprimée dans les structures où jusqu'à présent, l'évaluation était conduite. C'est pourquoi nous vous demandons, comme mesure conservatoire et dans l'attente d'un échange dans une réunion *ad hoc* sur les entretiens professionnels (éventuellement dans le cadre du comité de suivi des lignes directrices de gestion), de rétablir l'évaluation de l'expertise comme 3^{ème} critère de l'Entretien Professionnel.

Enfin, nous restons dans l'attente d'une négociation sur les modalités de concertation des agents sur les trop perçus.

Le principal dossier à l'ordre du jour de ce Comité Social Territorial est celui de la Prévoyance et le devenir de l'actuel contrat MNT. La question est de la plus haute importance pour nos collègues.

Les enjeux financiers sont de taille. Les documents soumis au Comité Social Territorial témoignent du caractère extrêmement sensible de la maîtrise financière du contrat de prévoyance tant pour nos collègues que pour l'établissement.

Dans un environnement marqué par la spéculation financière, nous refusons que soit livrée aux marchés financiers – tant pour la prévoyance que pour la complémentaire santé- la santé de nos collègues. Nous refusons que les marchés financiers et leurs start-ups spéculent sur la santé des agents du CNFPT. Nous exigeons un temps réel de négociations sur la prévoyance. Ce que ne permet pas le calendrier qui nous est proposé. Toute précipitation dans la négociation ne pourra que se retourner contre les agents.

Nous rappelons nos revendications : aucun euro supplémentaire à la charge des agents du CNFPT ; maintien de toutes les garanties actuelles.

Nous attendons que notre CST puisse acter :

- Les demandes de négociations que nous formulons par la présente : une réunion de négociations sur les trop perçus ; une réunion de négociations sur le régime indemnitaire (montant du CIA plancher ; versement immédiat du complément indemnitaire pour les référents applicatifs ; ouverture de négociations sur l'IFSE) ; organisation d'un échange sur le critère de l'expertise concernant les Entretiens Professionnels
- Les décisions suivantes : pas de pénalisation du CIA pour les agents en 2026 ; rétablissement de l'évaluation du critère de l'expertise dans les services ou structures où il était évalué lors des Entretiens Professionnels

Nous vous remercions.